



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies

Question écrite n° 6819

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le bilan des incendies de l'été. Il désire connaître le bilan de l'été 2007 en la matière.

Texte de la réponse

Durant l'année 2007, moins de 7 500 ha ont été touchés par le feu : 6 400 ha dans les départements méditerranéens, dont 4 200 ha (pour un millier d'incendies) durant la période estivale. Cette surface représente moins du quart de la moyenne établie sur les dix derniers étés ; 1 000 ha dans le Sud-Ouest (moyenne 4 100 ha), dont moins de 200 ha dans le massif landais. En région méditerranéenne, le département le plus touché est celui du Var (1 900 ha ont été parcourus à l'occasion d'incendies qui ont nécessité la mise en oeuvre de mesures de protection des populations et des infrastructures). Toutefois, au total, aucun décès n'est à déplorer, les dommages matériels et les dégâts environnementaux ont été très limités. Les conditions météorologiques ont pourtant été souvent difficiles dans les départements méditerranéens du fait de l'intensité d'une sécheresse persistante : le cumul des secteurs classés en risques très sévères d'incendie s'élève à 700, alors qu'il n'est en moyenne que de 580. Le bien-fondé du renforcement des capacités d'intervention du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (achat d'un douzième Canadair CL. 415, intégration de 2 avions bombardiers d'eau lourds DASH au sein de la flotte aérienne, création de détachements d'intervention « retardant » au sein des formations militaires de la sécurité civile) et de la démarche d'anticipation systématique appliquée afin de traiter tout départ de feu sans délai est ainsi confirmée. L'engagement des moyens nationaux a été important. Durant la seule période estivale les avions bombardiers d'eau sont intervenus sur 360 incendies (dont à 220 reprises à l'occasion de mission de guet aérien armé) ; les sections des formations militaires de la sécurité civile ont effectué 500 missions de surveillance et 120 interventions sur feu (dont 30 pour les seuls détachements d'intervention retardant) ; des colonnes prévisionnelles de renfort de sapeurs-pompiers ont été mobilisées dans les zones Sud-Est et Ile-de-France pour renforcer le dispositif en oeuvre dans les départements méditerranéens quand les risques étaient les plus élevés. Au total, les moyens mis en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont intervenus sur 40 % des feux enregistrés en régions méditerranéennes pendant la mise en place du dispositif estival 2007 (contre 33 % en moyenne lors des étés précédents).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6819

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6079

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1872